

## 1 / Plan de continuation

En raison de la pandémie du Covid-19, **Blatter Seynaeve a pris des mesures énergiques** pour assurer tant la sécurité de tous ses membres et clients que la **continuité du cabinet**.

Si nous avons déjà mis en place depuis plusieurs semaines les gestes barrières et, substitué depuis le 11 mars dernier, aux rendez-vous physiques au cabinet des visioconférences et rendez-vous téléphoniques, nous avons dès vendredi 13 mars :

- mis en œuvre **le travail à distance pour tous nos collaborateurs**,
- **reporté tous nos engagements de formation** des prochaines semaines.

## 2/ Questions juridiques liées au Covid-19

Nous sommes opérationnels pour nos clients pour répondre aux nombreuses **répercussions et questions liées à la pandémie du Covid-19 dans les relations locatives** tant pour les bailleurs que pour les preneurs

Nous sommes évidemment à votre disposition, la réflexion étant déjà engagée sur ces sujets, et vous tiendrons informés des éventuelles mesures complémentaires nécessaires.

Prenons soin de nous.

Le Cabinet